

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 13277-6:2003

Schutzausrüstung für den Kampfsport -
Teil 6: Zusätzliche Anforderungen und
Prüfverfahren für Brustschützer für
Frauen

04/2003



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13277-6:2003 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13277-6:2003.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.340.10

Version Française

**Equipement de protection pour les arts martiaux - Partie 6:
Exigences et méthodes d'essai complémentaires pour
protecteurs de poitrine pour femme**

Schutzausrüstung für den Kampfsport - Teil 6: Zusätzliche
Anforderungen und Prüfverfahren für Brustschützer für
Frauen

Protective equipment for martial arts - Part 6: Additional
requirements and test methods for breast protectors for
females

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 28 février 2003.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....3

1 **Domaine d’application.....4**

2 **Références normatives.....4**

3 **Termes et définitions.....4**

4 **Exigences.....4**

4.1 **Généralités.....4**

4.2 **Tailles.....4**

4.3 **Combinaisons5**

4.4 **Dispositif de retenue5**

4.5 **Zone de protection5**

4.6 **Performances au choc.....6**

5 **Essais.....7**

5.1 **Généralités.....7**

5.2 **Echantillonnage.....7**

5.3 **Conditionnement.....7**

5.4 **Dispositif de retenue7**

5.5 **Zone de protection8**

5.6 **Performances au choc.....8**

6 **Marquage.....11**

7 **Notice d’information du fabricant.....11**

Annexe ZA (informative) Articles de la présente norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE.12

ILNAS-EN 13277-6:2003 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos

Le présent document (EN 13277-6:2003) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 "Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2003, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2003.

La présente Norme est la sixième partie d'une série qui traite des exigences requises pour les équipements de protection utilisés lors de la pratique des arts martiaux. La partie 1 se rapporte aux exigences et aux méthodes d'essai générales, et les autres parties concernent des zones spécifiques du corps.

- Partie 1 : *Exigences et méthodes d'essai générales*
- Partie 2 : *Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protège-cou-de-pieds, aux protège-tibias et aux protège-avant-bras*
- Partie 3 : *Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protège-torses*
- Partie 4 : *Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protecteurs de la tête*
- Partie 5 : *Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux coquilles et aux protections abdominales*
- Partie 6 : *Exigences et méthodes d'essai complémentaires pour protecteurs de poitrine pour femme*

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.